

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Ortho CAPE

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») régissent l'ensemble des ventes de produits, dispositifs médicaux, matériels, instruments, accessoires, consommables et prestations réalisées par **ORTHOCAPE SAS**, exerçant sous le nom commercial **Ortho CAPE**, auprès de ses clients professionnels (ci-après le « Client »). Les présentes CGV s'appliquent à toute commande passée auprès d'Ortho CAPE, sauf conditions particulières expressément acceptées par écrit entre les Parties. Toute commande emporte l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document émanant du Client, notamment ses conditions générales d'achat, sauf accord écrit préalable d'Ortho CAPE. Le fait pour Ortho CAPE de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une quelconque disposition des présentes CGV ne peut être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

1. Objet et champ d'application

Les présentes CGV définissent les conditions dans lesquelles Ortho CAPE vend ses Produits et réalise ses prestations auprès de ses Clients professionnels. Elles s'appliquent à toutes les ventes conclues par Ortho CAPE, qu'elles soient réalisées directement auprès d'établissements de santé, de distributeurs ou de tout autre professionnel. Toute dérogation aux présentes CGV n'est valable que si elle a été expressément acceptée par écrit par Ortho CAPE.

2. Commandes

Toute commande doit être formulée par écrit, notamment par courrier, courrier électronique ou bon de commande. La commande ne devient définitive qu'après acceptation écrite d'Ortho CAPE, matérialisée notamment par un accusé de réception de commande, une confirmation de commande ou tout autre document émis par Ortho CAPE. Les devis établis par Ortho CAPE demeurent valables pendant une durée de trente (30) jours à compter de leur date d'émission, sauf indication contraire.

Toute modification ou annulation d'une commande demandée par le Client ne pourra être prise en compte qu'après acceptation écrite d'Ortho CAPE et uniquement si la fabrication, la préparation ou l'expédition des Produits n'a pas encore débuté. Lorsque la commande porte sur un Produit fabriqué sur mesure ou personnalisé, aucune annulation ne pourra intervenir après le lancement de la fabrication, sauf accord exprès d'Ortho CAPE.

3. Prix

Les prix sont exprimés en euros (€) hors taxes (HT). Ils s'entendent hors frais de transport, d'assurance, d'emballage spécifique ou de toute autre prestation particulière, sauf mention contraire figurant sur le devis ou la confirmation de commande. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et toute autre taxe applicable sont facturées au taux en vigueur à la date de facturation. Ortho CAPE se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, les Produits sont facturés selon les prix en vigueur à la date d'acceptation de la commande. Les éventuelles remises, rabais ou ristournes ne sont acquis qu'après confirmation écrite d'Ortho CAPE et ne créent aucun droit pour les commandes ultérieures.

4. Spécifications et modification des commandes

Le Client s'engage à communiquer à Ortho CAPE toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de sa commande, notamment les références des Produits, les quantités, les spécifications techniques, la destination des Produits ainsi que toute exigence particulière. Le Client demeure seul responsable de l'exactitude des informations communiquées lors de la commande. Ortho CAPE ne pourra être tenue responsable des conséquences résultant d'informations incomplètes, erronées ou imprécises fournies par le Client. Toute demande de modification ou d'annulation d'une commande devra être formulée par écrit et ne sera prise en compte qu'après accord exprès d'Ortho CAPE, sous réserve que la fabrication, la préparation ou l'expédition des Produits n'ait pas débuté. Pour les Produits fabriqués sur mesure, personnalisés ou réalisés selon les spécifications du Client, toute commande acceptée est ferme et définitive.

5. Livraisons

Les modalités de livraison sont définies lors de la commande.

Selon les cas, les Produits peuvent :

- être enlevés directement dans les locaux d'Ortho CAPE par le Client ou son transporteur ;
- être expédiés par un transporteur mandaté par le Client ;
- être expédiés par un transporteur organisé par Ortho CAPE pour le compte du Client.

Sauf convention particulière, les frais de transport sont facturés au Client. Les délais de livraison sont communiqués à titre indicatif en fonction des capacités de fabrication, des délais d'approvisionnement et des contraintes logistiques. Sauf faute lourde ou manquement grave imputable à Ortho CAPE, un retard de livraison ne peut donner lieu ni à l'annulation de la commande, ni au refus des Produits, ni au paiement de dommages et intérêts. Ortho CAPE se réserve la possibilité d'effectuer des livraisons partielles lorsque cela est nécessaire à la bonne exécution de la commande. Les risques sont transférés au Client dès la remise des Produits au transporteur ou, en cas d'enlèvement sur site, lors de leur mise à disposition dans les locaux d'Ortho CAPE.

6. Réception des Produits

À réception des Produits, le Client est tenu d'en vérifier immédiatement l'état, la conformité et les quantités livrées.

Toute réserve concernant l'état apparent des colis ou des Produits devra être portée sur le document de transport lors de la livraison et confirmée au transporteur dans les délais prévus par la réglementation applicable. Toute réclamation portant sur une non-conformité ou une erreur de livraison devra être adressée à Ortho CAPE par écrit dans un délai de huit (8) jours calendaires suivant la réception des Produits. À défaut de réclamation dans ce délai, les Produits seront réputés conformes et acceptés sans réserve.

7. Retours

Aucun retour de Produit ne pourra être effectué sans l'accord préalable et écrit d'Ortho CAPE. Tout Produit retourné sans autorisation pourra être refusé ou retourné au Client à ses frais. Les Produits devront être retournés dans leur emballage d'origine, complets, non utilisés, non détériorés et accompagnés des documents permettant leur identification. Après contrôle qualitatif et quantitatif, Ortho CAPE pourra établir un avoir correspondant aux Produits repris. Lorsqu'un retour résulte d'une erreur imputable au Client, notamment d'une erreur de référence, de quantité ou de commande, Ortho CAPE pourra appliquer une participation forfaitaire correspondant aux frais administratifs, logistiques et de remise en stock, égale à dix pour cent (10 %) de la valeur hors taxes des Produits retournés, avec un minimum forfaitaire de quarante (40) euros. Les Produits fabriqués sur mesure, personnalisés, ouverts, utilisés, périmés ou dont la traçabilité ne peut plus être garantie ne sont ni repris ni échangés, sauf disposition légale contraire ou accord exprès d'Ortho CAPE.

8. Facturation

Chaque livraison donne lieu à l'émission d'une facture. La facture est établie à la date d'expédition des Produits ou, le cas échéant, à la date de leur mise à disposition dans les locaux d'Ortho CAPE. Toute contestation relative à une facture devra être formulée par écrit dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa date d'émission. À défaut, la facture sera réputée acceptée sans réserve.

9. Paiement

Sauf stipulation contraire figurant sur le devis ou sur la confirmation de commande, les factures sont payables à quarante-cinq (45) jours fin de mois ou soixante (60) jours nets à compter de la date d'émission de la facture, conformément aux dispositions du Code de commerce en vigueur. Les acomptes éventuellement versés lors de la commande ne constituent pas des arrhes et ne confèrent à aucune des Parties la faculté de se délier du contrat.

Toute somme non réglée à son échéance produira, de plein droit et sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, des intérêts de retard calculés au taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal, à compter du lendemain de la date d'échéance figurant sur la facture et jusqu'au complet paiement.

Conformément aux dispositions du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne également, de plein droit, l'application d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à cette indemnité forfaitaire, Ortho CAPE se réserve le droit de demander une indemnisation complémentaire sur justification.

En cas de retard ou de défaut de paiement, Ortho CAPE se réserve le droit de suspendre toute commande en cours ou toute livraison jusqu'au règlement intégral des sommes dues, sans que cette suspension puisse ouvrir droit à une quelconque indemnisation au profit du Client.

Le Client sera tenu de rembourser l'ensemble des frais engagés pour le recouvrement des créances impayées, y compris les frais de procédure et les honoraires des auxiliaires de justice, dans les conditions prévues par la loi.

10. Garantie

Ortho CAPE garantit les Produits contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant la durée indiquée sur le devis, la confirmation de commande, la facture ou la notice d'utilisation du Produit concerné.

La garantie est limitée à la réparation ou au remplacement des Produits ou des pièces reconnus défectueux, à l'exclusion de toute autre indemnisation. Les remplacements ou réparations effectués au titre de la garantie n'ont pas pour effet de prolonger la durée initiale de celle-ci. Pour bénéficier de la garantie, le Client devra notifier à Ortho CAPE tout défaut constaté par écrit, par courrier ou courrier électronique avec accusé de réception, dans un délai de trois (3) jours ouvrés à compter de sa découverte. La garantie ne s'applique pas

lorsque les Produits ont été utilisés de manière non conforme à leur destination, modifiés, réparés ou entretenus par le Client ou par un tiers non autorisé, ou lorsqu'ils ont subi une détérioration résultant notamment d'une négligence, d'un accident, d'un stockage inadéquat ou d'une utilisation anormale. La garantie ne couvre pas les pièces d'usure normale ni les consommables. Les droits résultant de la garantie sont exclusivement réservés au Client ayant acquis les Produits auprès d'Ortho CAPE et ne sont pas transmissibles sans son accord écrit préalable.

11. Réserve de propriété

Les Produits vendus demeurent la propriété exclusive d'Ortho CAPE jusqu'au paiement intégral de leur prix, en principal, intérêts et accessoires. Le Client s'engage à conserver les Produits de manière à permettre leur parfaite identification jusqu'au transfert de propriété. En cas de revente des Produits avant leur complet paiement, le Client cède à Ortho CAPE, à titre de garantie, les créances nées de cette revente, à concurrence des sommes restant dues. Le transfert des risques intervient dès la remise des Produits au transporteur ou, en cas d'enlèvement par le Client, dès leur mise à disposition dans les locaux d'Ortho CAPE. En cas de défaut de paiement, Ortho CAPE pourra revendiquer les Produits restés sa propriété, sans préjudice de toute autre action qu'elle serait en droit d'exercer.

12 – Prêt de matériel

Ortho CAPE peut mettre gratuitement à disposition du Client certains matériels, instruments, équipements ou accessoires destinés à faciliter l'utilisation de ses Produits (ci-après le « Matériel »). Le Matériel demeure la propriété exclusive d'Ortho CAPE. Il est remis à titre de prêt à usage, personnel, précaire et révocable. Il ne peut être cédé, sous-loué, prêté à un tiers, modifié ou utilisé à d'autres fins que celles prévues par Ortho CAPE. Le Client s'engage à assurer la conservation du Matériel, à l'utiliser conformément à sa destination, aux notices d'utilisation et aux recommandations communiquées par Ortho CAPE. Il supporte les risques de perte, de vol, de détérioration ou de destruction du Matériel, sauf en cas de vice propre ou de faute d'Ortho CAPE.

Le Matériel devra être restitué, en bon état d'entretien et de fonctionnement, à première demande d'Ortho CAPE ou à l'expiration de la relation commerciale. Toute dégradation excédant l'usure normale ou toute non-restitution pourra donner lieu à une facturation correspondant aux frais de remise en état ou de remplacement.

13 – Mise en dépôt des Produits

À la demande du Client, Ortho CAPE peut mettre certains Produits en dépôt au sein de son établissement afin de garantir leur disponibilité.

Les Produits déposés demeurent la propriété exclusive d'Ortho CAPE jusqu'à leur utilisation effective ou leur facturation. Le Client agit en qualité de dépositaire et s'engage à assurer leur conservation dans des conditions conformes aux exigences réglementaires et aux recommandations du fabricant. Le Client veille notamment au respect des conditions de stockage, à la séparation des Produits déposés de ses propres stocks et à l'absence d'utilisation de Produits dont la date de péremption est dépassée ou dont l'emballage est altéré. Le Client tient à disposition d'Ortho CAPE un état actualisé des stocks déposés et facilite toute opération de contrôle, d'inventaire, de remplacement ou de reprise des Produits. Les Produits déposés demeurent sous la responsabilité du Client jusqu'à leur restitution ou leur utilisation, sous réserve des défauts imputables au fabricant.

14 – Instrumentation et ancillaires

Les instruments, ancillaires, guides, gabarits, boîtes de stérilisation ou tout autre équipement fourni par Ortho CAPE sont exclusivement destinés à être utilisés avec les Produits du fabricant, conformément à leur destination et aux instructions d'utilisation. Le Client s'engage à assurer leur nettoyage, leur désinfection, leur stérilisation, leur maintenance et leur contrôle avant chaque utilisation conformément aux recommandations d'Ortho CAPE et à la réglementation applicable. Aucune modification, réparation, adaptation ou utilisation avec des produits de fabricants tiers ne peut être réalisée sans l'accord préalable écrit d'Ortho CAPE.

Le Client cesse immédiatement toute utilisation d'un instrument présentant un défaut, une usure excessive ou une anomalie susceptible d'affecter la sécurité des patients ou des utilisateurs et en informe Ortho CAPE dans les meilleurs délais.

15 – Conformité réglementaire

Ortho CAPE déclare que les Produits qu'elle commercialise sont conformes à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux en vigueur au jour de leur mise sur le marché, notamment au Règlement (UE) 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux. Le Client s'engage à respecter l'ensemble des obligations réglementaires qui lui incombent en sa qualité d'utilisateur professionnel, d'établissement de santé, de distributeur ou de tout autre opérateur économique, selon le cas. Le Client veille notamment à utiliser les Produits conformément à leur destination, aux indications du fabricant, aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques professionnelles.

16 – Traçabilité et matériovigilance

Le Client met en œuvre les procédures nécessaires afin d'assurer la traçabilité complète des Produits conformément à la réglementation applicable. Il conserve les informations permettant d'identifier les Produits utilisés, notamment les références, numéros de lot ou de série, ainsi que les données nécessaires à leur localisation et à leur suivi. Le Client informe sans délai Ortho CAPE de tout incident, risque d'incident, dysfonctionnement, réclamation, événement indésirable ou mesure corrective susceptible d'affecter la sécurité ou les

performances des Produits, et coopère pleinement à toute investigation, action de matériovigilance ou mesure corrective engagée par Ortho CAPE ou les autorités compétentes.

17 – Utilisation des Produits

Les Produits sont exclusivement destinés à être utilisés par des professionnels qualifiés et formés, dans le respect de leur destination, des notices d'utilisation, des recommandations du fabricant et des règles de l'art. Le Client demeure seul responsable de l'évaluation de l'indication thérapeutique, du choix du Produit adapté à chaque patient, des actes médicaux réalisés ainsi que du respect des protocoles cliniques applicables. Toute utilisation non conforme, détournée ou en contradiction avec les instructions fournies par Ortho CAPE est effectuée sous la seule responsabilité du Client.

18 – Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux Produits, logiciels, documentations techniques, notices, catalogues, marques, dessins, modèles, brevets, savoir-faire et plus généralement à tout élément fourni par Ortho CAPE demeurent sa propriété exclusive ou celle de ses concédants. Les présentes CGV n'emportent aucun transfert de droits de propriété intellectuelle au profit du Client. Le Client s'interdit notamment de reproduire, modifier, traduire, décompiler, rétroconcevoir, diffuser ou exploiter les éléments protégés sans l'autorisation écrite préalable d'Ortho CAPE.

19 – Confidentialité

Chaque Partie s'engage à préserver la confidentialité des informations techniques, commerciales, financières, scientifiques ou stratégiques échangées dans le cadre de leur relation commerciale et identifiées comme confidentielles ou dont le caractère confidentiel résulte de leur nature. Ces informations ne peuvent être divulguées qu'aux personnes ayant besoin d'en connaître pour l'exécution du contrat et soumises à une obligation de confidentialité équivalente. Cette obligation demeure applicable pendant toute la durée de la relation contractuelle et pendant une période de cinq (5) ans à compter de sa cessation, quelle qu'en soit la cause.

20 – Protection des données

Lorsque les Parties sont amenées à traiter des données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution des présentes, chacune agit en qualité de responsable de traitement pour les traitements relevant de ses propres finalités et s'engage à respecter la réglementation applicable, notamment le Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et la loi française en vigueur.

Chaque Partie met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin d'assurer la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données personnelles traitées. Si un traitement de données est réalisé pour le compte de l'autre Partie au sens du RGPD, les Parties concluront, le cas échéant, un accord spécifique conforme aux exigences de l'article 28 du RGPD.

21 – Force majeure

Aucune Partie ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations lorsqu'il résulte d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence française. La Partie empêchée informe l'autre Partie dans les meilleurs délais de la survenance de cet événement et met en œuvre tous les moyens raisonnables pour en limiter les conséquences. L'exécution des obligations affectées est suspendue pendant la durée de l'événement de force majeure. Si celui-ci se prolonge au-delà de quatre-vingt-dix (90) jours, chacune des Parties pourra résilier de plein droit les commandes concernées, sans indemnité.

22 – Limitation de responsabilité

Ortho CAPE est tenue d'une obligation de conformité des Produits aux exigences réglementaires qui leur sont applicables. Sous réserve des dispositions d'ordre public, la responsabilité d'Ortho CAPE ne pourra être engagée qu'en cas de faute démontrée et sera limitée aux dommages directs, certains et prévisibles résultant de cette faute. Ortho CAPE ne saurait être tenue responsable des dommages indirects, notamment des pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires, pertes de chance, préjudices commerciaux ou atteintes à l'image.

La responsabilité d'Ortho CAPE est exclue lorsque le dommage résulte notamment d'une utilisation non conforme des Produits, du non-respect des notices d'utilisation, d'une modification non autorisée, d'une mauvaise conservation, d'un défaut de maintenance des instruments ou du non-respect des obligations réglementaires incombant au Client.

En toute hypothèse, sauf disposition légale impérative contraire, le montant total de la responsabilité d'Ortho CAPE au titre d'une commande ne pourra excéder le montant hors taxes payé par le Client pour les Produits concernés.

23 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

Tout différend relatif à leur validité, leur interprétation, leur exécution ou leur cessation qui ne pourrait être résolu amiablement dans un délai raisonnable sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social d'Ortho CAPE, y compris en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de procédure d'urgence, sous réserve des règles impératives de compétence applicables.

Version 2026